

Les jeunes sans-papiers ont une porte vers le monde du travail

TRAVAIL • *Les jeunes étrangers sans statut légal devraient pouvoir suivre un apprentissage. Le Conseil fédéral applique le mandat parlementaire.*

CHRISTIANE IMSAND

Que se passe-t-il quand un jeune sans-papiers arrive au terme de sa scolarité obligatoire? Il se retrouve le bec dans l'eau. Faute de permis de séjour ou de travail, il ne peut pas entreprendre d'apprentissage. Seule la voie des études lui est ouverte. Cette situation dont personne ne nie le caractère dramatique va bientôt changer. Donnant suite à une motion du PDC genevois Luc Barthassat, le Conseil fédéral veut ouvrir à ces jeunes la voie de l'apprentissage.

«Ils ne traîneront plus dans la rue», se réjouit le conseiller national. Le projet d'ordonnance envoyé hier en procédure de consultation prévoit essentiellement deux conditions: cinq ans de scolarité obligatoire en Suisse et la maîtrise d'une langue nationale. La consultation prendra fin le 8 juin.

Le turbo de la ministre

Après l'adoption de la motion Barthassat par les deux Chambres, en 2010, le Conseil fédéral était tenu d'agir. La cheffe du Département fédéral de justice et police, Simonetta Sommaruga, a mis le turbo. La mise en œuvre de la réforme sera d'autant plus rapide qu'elle interviendra par voie d'ordonnance. Cette procédure permet de gagner du temps, mais elle exclut aussi toute possibilité de référendum. L'UDC, qui est le seul parti à avoir combattu à l'unanimité la motion Barthassat pendant les débats parlementaires, a donc les mains liées.

«Je ne peux pas vous dire si nous aurions lancé un référendum, commente le vice-président de l'UDC Yvan Perrin. A titre personnel, j'estime que les enfants n'ont pas à subir les effets d'une situation dont ils ne sont pas responsables. Néanmoins, on ne fait que reporter le problème. Que se passera-t-il dans quatre ans quand ces jeunes auront terminé leur apprentissage? Il y aura sans doute un projet de loi visant à leur octroyer un permis de séjour. On aurait dû avoir l'honnêteté de le reconnaître d'emblée.»

Pas automatique

Pour Alessandro de Filippo, coordinateur du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève et coprésident de l'association «Aucun enfant n'est illégal», c'est justement parce qu'il laisse la porte ouverte à une régularisation ultérieure que le projet du Conseil fédéral va dans la bonne

direction. C'est aussi l'avis du municipal lausannois Oscar Tosso (PS), directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Il faut cependant préciser que le projet ne prévoit aucune automaticité. Les autorisations de séjour seront prolongées au cas par cas, même si l'obtention d'un CFC prendra la valeur d'un certificat d'intégration.

Début 2010, la ville de Lausanne a contribué au débat national en annonçant son intention de proposer des places d'apprentissage à des jeunes sans papiers. «En réalité, reconnaît Oscar Tosso, nous n'aurions pu leur offrir qu'une «formation qualifiante» et non un véritable CFC.» Voilà pourquoi, après l'adoption de la motion Barthassat, la municipalité a décidé d'attendre une solution nationale. Oscar Tosso salue le projet présenté hier, mais il estime que les conditions retenues par le Conseil fédéral devraient être assouplies.

Le nombre de jeunes concernés peut être évalué avec une certaine précision grâce aux statistiques scolaires. Selon un rapport de l'Initiative des villes, entre 300 et 500 jeunes sans-papiers finissent l'école obligatoire chaque année. Deux tiers d'entre eux pourraient envisager de commencer un apprentissage. Cela correspond au maximum à 0,5% des 80000 contrats d'apprentissage conclus chaque année en Suisse. I



Les jeunes sans-papiers devraient bientôt pouvoir suivre un apprentissage.

KEYSTONE-A/PHOTO PRÉTEXTE

COMMENTAIRE

Que des gagnants!

CHRISTIANE IMSAND

Il y a dix-huit mois, le parlement avait surpris en votant la motion Barthassat sur l'accès à l'apprentissage des jeunes sans-papiers. La petite majorité qui a imposé cette décision a su donner une réponse logique et humaine à un problème spécifique. Quand on reconnaît le droit à la scolarisation de tous les enfants, quel que soit leur statut légal, il est absurde de ne pas poursuivre cette logique jusqu'au bout et de ne pas admettre leur droit à une formation professionnelle. Si la question était posée aujourd'hui aux Chambres fédérales, la réponse serait peut-être différente. Problèmes économiques obligent, on assiste depuis quelques mois à un raidissement des positions dans le domaine de la politique des

étrangers. Que ce soit dans le secteur de l'asile ou dans celui de la libre circulation des personnes, on ne parle plus que d'abus. Ne voulant pas laisser le champ libre à l'UDC, toutes les formations font de la surenchère pour montrer à quel point elles prennent au sérieux les préoccupations de la population.

Pourtant, tout cela n'a rien à voir avec le problème des jeunes sans-papiers. Leur ouvrir la voie de la formation professionnelle correspond non seulement à leurs intérêts, mais aussi à ceux de l'économie. La démographie déclinante de la Suisse commence à se répercuter sur le nombre de jeunes en fin de scolarité et les entreprises en pâtissent déjà. Le projet du Conseil fédéral est une solution où il n'y a que des gagnants.